



Demarche suite à un incendie volontaire

Par **kyle**, le **26/03/2010** à **09:35**

Bonjour,

suite à l'incendie criminel de mon véhicule, la police a retrouvé l'auteur des faits.

Il avait incendié un total de onze véhicules.

je me suis rendu à l'hôtel de police là ou j'ai déposé une plainte contre la personne surnommé Mr BIDULE.

L'inspecteur de police m'a parlé d'une convocation que je recevrais par courrier et également que je devais me présenter au tribunal pour y déposer ma plainte afin de demander des indemnités non remboursé par mon assurance (effet personnel dans le véhicule estimé à 600 €).

Par contre je ne sais pas du tout comment tout ceci vas fonctionner.

Que doit je faire maintenant exactement après avoir déposé ma plainte contre Mr BIDULE à l'hôtel de police.

Merci de me tenir informé

PS : concernant le remboursement de mon véhicule par l'assurance il n'y a aucun soucis le remboursement est en cours.